#### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170623-0000017803-DE

#### Acte certifié exécutoire

Envoi: 27/06/2017

Réception par le Préfet : 27/06/2017

Publication: 30/06/2017

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



# Conseil départemental Haut-Rhin

# Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2017-3-12-1 **Séance du** vendredi 23 juin 2017

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 17 MARS 2017.

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

### PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

Mme JENN donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER. M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN. Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT. M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux procèsverbaux des réunions publiques du Conseil départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

# APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendre di 17 mars 2017 joint en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT

P.:- OTDALIMANIN

Adopté à l'unanimité